

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 33/BPE Décisions concernant les Ministères.

n° 33/BPE

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

12 janvier 1966

Numéro JO

n° 2 du 01/02/1966

Date du numéro

1 février 1966

### TEXTE INTÉGRAL

M. Le Henanf, attaché de la F.O.M. de 3e classe, 5e échelon, est mis à la disposition du Ministre des Affaires intérieures pour servir aux opérations de recensement : 1° Au Cercle de Djibouti pour compter du 10 octobre 1965. date de son retour au Territoire : 29, Au Cercle d'Ali-Sabieh pour compter du 10 janvier 1966. (Le reste sans changement)